



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises nationalisées

Question écrite n° 38557

Texte de la question

M Michel Margnes s'inquiète auprès de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, des pertes qu'auraient subies certaines entreprises du secteur public suite à des interventions sur le marché à terme des instruments financiers (MATIF). Il l'invite donc à lui faire connaître la liste des entreprises concernées ainsi que le montant de leur perte et lui demande s'il compte mettre en œuvre les sanctions qu'il a annoncées (réductions des dotations à concurrence du montant des pertes), ce qui semblerait pour le moins contradictoire avec l'idéologie « libérale » qu'il essaie de promouvoir.

Texte de la réponse

Reponse. - développement de nouveaux marchés et de nouveaux instruments financiers qui offrent des possibilités intéressantes pour la gestion des risques de taux et de change des grandes entreprises françaises, mais qui peut cependant occasionner des pertes, lorsque le recours à ces nouvelles techniques est insuffisamment maîtrisé. Rien ne s'oppose, bien entendu, à ce que les entreprises publiques, tout comme les sociétés privées, recourent, en tant que de besoin, aux nouveaux marchés ; il importe en revanche que tout soit mis en œuvre pour assurer que ces interventions se développent dans les meilleures conditions de sécurité. Les déboires enregistrés par la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) sur le marché à terme des instruments financiers (Matif), qui ont conduit cette entreprise à déposer une plainte en justice, montrent l'importance qui s'attache à ce que soient observées en la matière des règles prudentielles très strictes, et organisées et appliquées des systèmes de contrôle rigoureux. Le Gouvernement a demandé aux présidents d'entreprises publiques, dans le cadre des responsabilités qui leur ont été confiées, de veiller à ce que soient mises en œuvre les procédures de gestion, de suivi et d'audit interne appropriées. Il a, par ailleurs, chargé M Christian Aubin, inspecteur des finances, de lui faire un rapport sur les conditions dans lesquelles les entreprises publiques du secteur industriel ont recours aux nouveaux instruments financiers.

Données clés

Auteur : [M. Margnes Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38557

Rubrique : Secteur public

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : économie, finances et privatisation.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1337

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2021